

Changements mondiaux, apparition de nouveaux acteurs et évolution des relations ACP-UE : vers un programme d'action commun ?

**Séminaire organisé à l'occasion du 25e anniversaire de l'ECDPM
Maastricht, 30 juin - 1^{er} juillet 2011**

1. Contexte

Des changements rapides et radicaux se produisent au niveau planétaire. Les multiples défis mondiaux et l'apparition soudaine de nouveaux acteurs dans l'économie et la diplomatie mondialisées modifient profondément les relations internationales. Ils exigent une reconception des stratégies et des modes d'opération de la coopération au développement. Parallèlement, l'UE et le Groupe ACP évoluent également. La mise en œuvre du traité de Lisbonne entraîne des changements majeurs au sein de l'UE, qui visent à renforcer son rôle d'acteur mondial, l'UE réexaminant ses divers accords de partenariat sous un angle géopolitique et régional. Des doutes croissants surgissent concernant la pertinence à ce jour du cadre ACP-UE et de sa capacité à faire face aux nouveaux défis mondiaux. Se fondant sur des réflexions internes, les ACP ont commencé à redéfinir la place et le rôle du Groupe ACP dans un monde multipolaire et dans l'UE de l'après-Lisbonne.

Ces changements majeurs auront des implications profondes pour les partenariats ACP-UE mis en place depuis 1975 et actuellement couverts par l'Accord de partenariat de Cotonou (2000-2020). Toutefois, ces implications sont loin d'être claires. Des pressions de plus en plus fortes incitent à engager une réflexion innovante et stratégique sur la vision des ACP et de l'UE quant à leur avenir commun dans un monde en mutation.

Dans ce contexte, le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM) propose un séminaire international qui se tiendra les 30 juin et 1er juillet à Maastricht. Les participants analyseront l'avenir du partenariat ACP-UE à la lumière de la nouvelle donne mondiale, du rôle et de l'impact croissants des économies émergentes et des processus de changement en cours, à l'intérieur, tant du Groupe ACP que de l'UE.

Organisé à l'occasion du 25e anniversaire de l'ECDPM, le séminaire accueillera un groupe d'acteurs issus d'horizons divers et soigneusement sélectionnés. L'ECDPM est une fondation indépendante, fondée à Maastricht en juin 1986. Son objectif consiste à agir en qualité d'intermédiaire non partisan en vue de faciliter et de renforcer les relations et la coopération ACP-UE.

2. La finalité et les objectifs

Le but général poursuivi par le séminaire est d'analyser de façon critique les répercussions politiques du nouveau paysage mondial, européen et ACP pour l'avenir des relations ACP-UE.

Les **objectifs** spécifiques du séminaire sont au nombre de quatre :

1. Analyser dans quelle mesure le partenariat ACP-UE offre un cadre politique et institutionnel approprié pour affronter les problématiques mondiales actuelles;

2. Analyser le rôle des nouveaux acteurs dans les ACP (et plus particulièrement en Afrique), et les conséquences pour le partenariat ACP-UE ;
3. Répertoire les intérêts communs actuels et nouveaux susceptibles de revitaliser les relations ACP-UE (en prenant en considération les réformes du traité après-Lisbonne et les processus de changement en cours au sein du Groupe ACP) ;
4. En se fondant sur ce qui précède, redéfinir la pertinence et la valeur ajoutée potentielles du cadre ACP-UE dans un monde en mutation.

3. Les thèmes et la méthodologie du séminaire

Le séminaire se déroulera à Maastricht les 30 juin et 1er juillet 2011.

Première journée (jeudi 30 juin). Un débat multipartite d'experts de haut niveau aura lieu l'après-midi, auquel participeront des représentants de premier plan des ACP, du SEAE, de la CE, de l'UA, du ministère néerlandais des affaires étrangères, et de quelques pays émergents. Les intervenants de haut niveau seront priés d'aborder chacun des sujets qui seront discutés le lendemain.

Seconde journée (vendredi 1er juillet). La journée entière sera consacrée à un séminaire facilité par l'ECDPM, qui rassemblera une cinquantaine de décideurs, de praticiens et d'organisations de la société civile. Les participants échangeront leurs réflexions au cours de quatre séances consécutives de 1,5 heure chacune.

Séance 1 : l'élargissement de l'agenda mondial. En quoi cet élargissement affecte-t-il les relations ACP-UE ? Le partenariat ACP-UE peut-il offrir un cadre approprié pour y remédier ?

Séance 2 : les nouveaux acteurs. Quel est leur impact sur les relations ACP-UE ?

Séance 3 : les intérêts communs. Quels sont les intérêts communs susceptibles d'assurer un partenariat significatif et efficace ?

Séance 4 : le partenariat ACP-UE. Comment remodeler le partenariat ACP-UE pour apporter une véritable valeur ajoutée dans le nouveau paysage de la coopération internationale ?

Lors de chaque séance, un court document de réflexion sera présenté par son auteur. Ensuite, quatre personnes au maximum seront invitées à exposer brièvement leur point de vue. Il s'ensuivra une discussion plénière interactive, axée sur des questions spécifiques, modérée par des facilitateurs de l'ECDPM ou externes. La règle de Chatham House s'appliquera. À la fin de la journée, une séance finale d'une heure permettra de faire un bilan des implications mises en avant et de proposer d'éventuelles orientations futures destinées aux différents acteurs concernés.

Le compte rendu du séminaire présentera les résultats pratiques et opérationnels des débats et contiendra les documents de réflexion en annexe.

4. Les participants

Le séminaire rassemblera les participants suivants :

Des ambassadeurs ACP et des hauts fonctionnaires du Secrétariat ACP à Bruxelles

Des représentants de l'UA et d'autres organisations (sous) régionales

Des États membres de l'UE, y compris les Présidences de l'UE en 2011

Des institutions de l'UE (SEAE, Commission, PE, BEI, etc.)
Des organisations de la société civile et des instituts d'études politiques
Des représentants de pays émergents (BRIC)
Des organisations et des fondations internationales
Des personnalités indépendantes
Le conseil d'administration et le personnel de l'ECDPM

5. L'organisation pratique

Le séminaire se tiendra à Maastricht (Pays-Bas). Il commencera le jeudi 30 juin à 12 h 30 par un lunch convivial. Le débat d'experts de haut niveau aura lieu de 14 h 30 à 17 h dans le bâtiment récemment restauré de l'ECDPM (Onze Lieve Vrouweplein 21). Le débat sera suivi d'une réception donnée à l'occasion du 25e anniversaire de l'ECDPM et de l'inauguration du bâtiment de l'ECDPM. Puis un dîner sera offert par l'ECDPM à tous les participants au séminaire.

Le vendredi 1er juillet, le séminaire se déroulera à l'Institut européen d'administration publique (IEAP, Onze Lieve Vrouweplein 22, Maastricht).

Un programme complet et des renseignements détaillés concernant la logistique seront disponibles ultérieurement.